

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S , LAVIELLE JM ,ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, TRIJOULET J.P, TABANOU V , AUDOUARD M ,NOEL S, BOUYSSOU S, BLAIS N,

Absents excusés : BAIGNEAU F (pouvoir C SIX), BAGILET S (pouvoir C SIX),

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : C DULAC

01/Adoption du PV de la séance de janvier 2021 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV.

2/ Vote du compte administratif 2020 Budget Principal

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		981 037,02		550 302,44	-	1 531 339,46
Opérations de l'exercice	1 260 537,41	839 334,46	1 192 436,86	1 509 087,94	2 452 974,27	2 348 422,40
TOTAUX (A)	1 260 537,41	1 820 371,48	1 192 436,86	2 059 390,38	2 452 974,27	3 879 761,86
Résultats de clôture		559 834,07		866 953,52	-	1 426 787,59
Restes à réaliser(B)	2 135 560,00	1 121 243,00			2 135 560,00	1 121 243,00
Totaux Cumulés(A+B)	3 396 097,41	2 941 614,48	1 192 436,86	2 059 390,38	4 588 534,27	5 001 004,86
Résultats Définitifs	454 482,93	-		866 953,52		412 470,59

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats Budget COMMUNE 2020

Vu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et constatant que le compte financier 2020 présente :

- un excédent d'exploitation de 866 953.52€
- un excédent d'investissement de 559 834.07€
- un reste à réaliser dépenses de 2 135 560.00€
- un reste à réaliser recettes de 1 121 243.00€
- besoin net de la section d'investissement de 454 482.93€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : **454 482.93€**
 En réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 412 470.59 €

4/ Vote du compte administratif communal 2020 Budget AEP

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		77 677,39		173 358,16	-	251 035,55
Opérations de l'exercice	63 216,22	161 563,86	45 000,25	90 340,05	108 216,47	251 903,91
TOTAUX (A)	63 216,22	239 241,25	45 000,25	263 698,21	108 216,47	502 939,46
Résultats de clôture		176 025,03		218 697,96		394 722,99
Restes à réaliser(B)	238 474,00	-			238 474,00	-
Totaux Cumulés(A+B)	301 690,22	239 241,25	45 000,25	263 698,21	346 690,47	502 939,46
Résultats Définitifs	62 448,97	-		218 697,96		156 248,99

M Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

5/ Affectation des résultats Budget Primitif BP AEP

Vu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et constatant que le compte financier 2020 présente :

- un excédent d'exploitation de 218 697.96€
- un excédent d'investissement de 176 025.03€
 - o un reste à réaliser dépense de 238 474€
 - o un reste à réaliser recettes de 0€
- Considérant le besoin net de la section d'investissement de **62 448.97€**

- Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice : EXCEDENT
- **Affectation à l'excédent reporté :** **62 448.97€**
 en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 156 248.99 €

6/ Vote du compte administratif communal 2020 Budget RPA

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		3 752,55		40 335,20	-	44 087,75
Opérations de l'exercice	62 780,72	61 290,81	117 055,94	149 258,66	179 836,66	210 549,47
TOTAUX (A)	62 780,72	65 043,36	117 055,94	189 593,86	179 836,66	254 637,22
Résultats de clôture	-	2 262,64		72 537,92		72 537,92
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	62 780,72	65 043,36	117 055,94	189 593,86	179 836,66	254 637,22
Résultats Définitifs		2 262,64		72 537,92		74 800,56

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

7/ Compte de gestion 2020

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, est conforme au compte administratif.

8/ Renouveaulement d'un poste d'agent polyvalent des services techniques dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35heures
- Rémunération égale au SMIC,

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions indiquées ci-dessus

9/ Renouvellement du contrat PEC (parcours emploi compétence) pour un agent du service RPA :

Monsieur le Maire propose de renouveler l'emploi pour le service Résidence Autonomie dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien à la RA
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 22 heures
- Rémunération horaire brute : 10.95€

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énoncées ci-dessus

10/ Recrutement d'un adjoint technique pour le service entretien des bâtiments et des espaces publics:

M le Maire informe l'assemblée de la vacance d'un poste d'adjoint technique suite au départ d'un agent titulaire lequel a fait valoir ses droits à la retraite.

A ce titre, il propose de recruter une personne sur ce poste à compter du 1 juin 2021.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de procéder au remplacement de l'agent qui a fait valoir ses droits à la retraite

-charge M le Maire d'entamer une procédure de recrutement d'un adjoint technique pour le service entretien des bâtiments et des espaces publics en procédant à la déclaration de vacance d'emploi.

11/ Proposition d'augmentation de la participation employeur pour la prévoyance santé et le maintien du salaire :

Considérant les augmentations régulières et récurrentes des Mutuelles et organismes assimilés, M le Maire propose de réviser cette participation et de la porter de 7 à 10€ pour la prévoyance et de 15 à 20€ pour la partie santé.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité:

Dans le domaine de la santé, de relever le montant de la participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à un montant mensuel **20€** par agent.

-Dans le domaine de la prévoyance, de relever le montant de la participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire
À un montant mensuel de **10€** par agent

12/ Convention de Médecine professionnelle

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion relative au service santé et sécurité au travail qui a été établie avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Adopte l'avenant 1 de renouvellement,

Autorise Monsieur le Maire à le signer.

13/ Convention d'assistance technique avec l'ATD pour l'aménagement de la rue Ste Sabine :

M le Maire rappelle que l'étude de faisabilité pour la réfection de la rue Ste Sabine avait été réalisée par l'Agence Technique Départementale.

Considérant la complexité du projet qui doit être mené avec le Conseil Départemental, maître d'ouvrage pour le revêtement de la voie départementale mais également la Commune de Castels, M le Maire propose de solliciter à nouveau les services de l'ATD dans le cadre d'une mission spécifique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage (ATMO, voir convention ci jointe) dont le coût des honoraires de l'ATD soit 1680€ TTC.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-adopte le projet de convention

-autorise M le Maire à le signer

14/ Convention de servitude ligne électrique SDE24

M le Maire informe l'assemblée qu'un acte de servitude doit être établi avec le SDE24 pour le passage d'une ligne électrique d'alimentation en tarif jaune pour la Maison de Santé sur la propriété communale.

A cet égard, il présente un projet d'acte.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-adopte le projet d'acte de servitude

-précise que la rédaction de cet acte est assurée par les services du SDE24

-Donne tous pouvoirs à M le Maire pour le signer

15/ Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) :

M le Maire informe l'assemblée que des Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) peuvent être créés dans chaque commune adhérente au Syndicat Mixte Ouvert DFCI24.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-désigne :

- -Monsieur Jean-Pierre Trijoulet
- -Madame Samantha Galland
- -Madame Claudine Dulac
- -Monsieur Patrick Baumert

Pour faire partie du CCFF

-Charge M le Maire de notifier la présente délibération au SDIS24

16/ Convention avec un établissement foncier de Nouvelle-Aquitaine(EPFNA) :

M le Maire propose d'engager avec EPFNA une opération de revitalisation de bourg en implantant un lotissement sur un terrain situé route du Bergerac, dit ancien hippodrome.

La commune reprendrait le projet initial porté par un opérateur privé qui concernait la création d'un lotissement de 17 logements, projet abandonné suite à la crise de 2007.

L'ensemble immobilier d'une superficie totale de 4 hectares, offrirait seulement 10 000m² de constructibles, le reste serait réservé à une activité de maraîchage dont l'objectif est de favoriser les circuits courts locaux.

EPFNA serait donc chargé de négocier et acheter le foncier indiqué plus haut afin de le rétrocéder ensuite à la commune pour réaliser l'opération .L'engagement financier maximum serait de 200 000€ HT.

M le Maire soumet le projet de convention proposée par EPFNA.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte le projet de convention

-autorise M le Maire à le signer

17/ Renouvellement du bail avec Mme Laure Paris :

M le Maire rappelle que Mme Laure Paris exerce une activité artisanale dans un petit bureau situé dans l'ancienne Mairie, Place de la Liberté. Il propose de reconduire la convention de

mise à disposition de ce local à compter du 1 mars 2021 et pour un an dans les mêmes conditions qu'initialement soit 100€ par mois.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de renouveler la convention de mise à disposition auprès de Mme Laure Paris et valide l'avenant n°1

-autorise M le Maire à le signer

18/ Renouvellement du bail avec Mme Dalbavie Nathalie :

M le Maire rappelle qu'un boxe situé dans l'immeuble Teton est mis à disposition de Mme Dalbavie Nathalie pour du stockage de vin en bouteille et pour un montant mensuel de 50€. La convention de mise à disposition se terminant le 31 mars, il convient de la renouveler.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de renouveler la convention de mise à disposition auprès de Mme DALBAVIE Nathalie et valide l'avenant n°1 de renouvellement

-autorise M le Maire à le signer

19/ Renouvellement du bail avec Sté VINBLANCROUGE :

M le Maire rappelle qu'un boxe situé dans l'immeuble Teton est mis à disposition de Monsieur HARRISSON représentant la société VINBLANCROUGE pour du stockage de vin en bouteille et pour un montant mensuel de 100€. La convention de mise à disposition se terminant le 31 mars, il convient de la renouveler.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de renouveler la convention de mise à disposition auprès de la société VINBLANCROUGE et valide l'avenant n°1 de renouvellement

-autorise M le Maire à le signer

20/ Avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le lotissement Le Priolat :

Madame Galland Samantha se retire et ne participe ni aux débats ni au vote

M le Maire soumet un projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude Ing et Mo pour la création d'un lotissement.

L'objet de cet avenant est d'étendre la zone d'étude à l'aménagement de l'ensemble du quartier du Priolat.

Il est proposé pour un montant de 4 200€ TTC soit 15% du montant initial du marché.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-valide le projet d'avenant 1 proposé

-autorise M le Maire à le signer

21/ Avenant 1 pour le marché de construction de la maison de santé avec l'entreprise Valbusa :

M le Maire indique que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour le lot 5 Menuiseries Aluminium Serrurerie : il s'agit de prévoir une adaptation pour assurer la fixation et la solidité des ensembles vitrés sur les 2 côtés du patio central.

Le montant de cet avenant représentant 1.5% du montant initial du marché, (donc inférieur à 5% du marché), il ne sera pas nécessaire de réunir la commission MAPA compétente.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-adopte l'avenant présenté ci-dessus

-autorise M le Maire à le signer

22/ Travaux d'enfouissement de réseau télécom quartier La Couture :

Concernant les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, quartier de la Couture, il s'avère indispensable de profiter de ce chantier pour procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

A ce titre, il soumet un devis de l'entreprise Montastier d'un montant de 16 710€ TTC.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication quartier La Couture

-valide le devis d'un montant de 16 710€ des Ets Montastier

-s'engage inscrire le montant correspondant au budget 2021

23/ Nouveau montant d'emprunt pour les travaux de réfection du réseau pluvial

M le Maire revient sur le dossier concernant l'emprunt à réaliser pour les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et plus particulièrement pour la partie du réseau pluvial.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de n'emprunter que 200 000€ auprès de la Banque des Territoires pour aider à financer les travaux de réfection du réseau pluvial
- valide les propositions de cette dernière
- autorise M le Maire à signer le contrat correspondant

24/ Modification du montant de l'emprunt avec la Banque des Territoires à réaliser pour les travaux d'eau potable :

M le Maire revient sur le dossier concernant l'emprunt à réaliser pour les travaux de réfection
Le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de n'emprunter que 400 000€ auprès de la Banque des Territoires pour aider à financer les travaux de réfection du réseau d'eau potable
- Autoriser M le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tous documents annexes

25/ Convention de mise à disposition licence 4

M le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une licence 4, débit de boissons, auprès du liquidateur du Bar Le Temple, la SELARL de Keating, pour un montant de 9 000€.

Il informe l'assemblée que le repreneur de l'Etablissement indiqué ci-dessus, Monsieur RENARD Patrice, a demandé à louer cette licence4.

M le Maire propose de mettre à disposition cette licence 4 à l'intéressé indiqué ci-dessus moyennant un loyer de 150€ par mois la première année, 200€ la deuxième année, 250€ la troisième année.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la proposition de M le Maire
- dit que la location de la licence sera accordée aux conditions énoncées ci-dessus
- autorise M le Maire à signer le contrat de location de licence 4 ainsi que tous documents utiles à ce dossier

26/ Convention Mise à disposition Bâtiment Teton :

M le Maire informe l'assemblée que M Roux Kevin, artisan écoconstruction, serait intéressé pour louer un bâtiment à la commune afin d'y stocker des matériaux.

Il propose de lui mettre à disposition un espace de 120m2 dans le bâtiment Teton pour un montant mensuel de 100€ .A cet égard, il soumet un projet de convention de mise à disposition.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-accepte de faire droit à la proposition de M le Maire

-autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition pour M Roux Kévin

27/ Adhésion à L 'association Rail Plus

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide d'adhérer à l'association Rail Plus

28/ Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne

Le conseil municipal de Saint Cyprien demande :

- À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici .
- Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

29/ Transfert immobilier de la crèche à la CCVDFB (désignation d'un adjoint pour représenter la commune en vue de la signature de l'acte) :

M le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2018 et 12 mars 2019, il avait été décidé de céder à la CCVDFB la parcelle cadastrée AD 404 d'une superficie de 1152m2 sur laquelle la Crèche est implantée pour un montant forfaitaire de 100€.

Il avait été prévu à cet effet d'établir un acte administratif pour la mutation du dit immeuble.

Dans la mesure où M le Maire devra authentifier l'acte, il convient de désigner un adjoint pour représenter la commune et signer l'acte en qualité de vendeur. La délibération qui avait été adoptée en ce sens le 12 mars 2019, doit à nouveau être reprise suite aux dernières élections municipales de 2020.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Considérant qu'il appartiendra à M le Maire d'authentifier l'acte administratif pour la cession de la parcelle cadastrée section AD 404 à la CCVDFB

-Désigne Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, premier adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte en qualité de vendeur

Le Maire Christian SIX

